

N° SIRET : 20006759300018	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : MARCHE ET COMBRAILLE	Année 2020	Poste Comptable: TRESORERIE D'AUZANCES B
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 22/03/2021

DELIBERATION 2021 - 034
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20/03/2021 à 8 heures 30

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	49
Nombre de suffrages exprimés	58
VOTES : Contre =0	Pour =58 Abstentions =0
Date de convocation :	11/03/2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MF. VENTENAT après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Pierre DESARMENIEN, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 689 874,89
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (5 530 797.93 - 5 543 969.16)	-13 171,23
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 703 046,12
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-208 087,95
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (523 269.08 - 932 563.16)	-409 294,08
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	201 206,13
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (630 381.00 - 545 274.00)	85 107,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-122 980,95

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	122 980,95
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	170 214,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1566 853,91
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM BERGER F, BERTHON L, BIGOURET JJ, BOUCHET E (suppléant ROUX Y), BOUDINEAU T, CHAUSSAT JL, CHEFDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMENIEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARNE C, FAUCHER P, FAUCONNET JL, FERRIER D, FONTVIELLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASS A, GRAVIERE J, GUYONNET G (suppléant CHADEYRON V), JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEANARD B, MICHON MH, MONTEIL P, MOREAU J, PAYARD C, PAYARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PLAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHWITZ D, SIMON F, SIMONET B (suppléante PICHOT N), SIMONET V, SOULEBOT JM, TRIMOULINARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WELZER JP.
 Excusés : BRUNET ML, DESCLOUX B, GUYONNET G, NOVAIS M, . Pouvoirs : GALINDO A, à VERDIER A, JOULOT JP, à ECHEVARNE C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMENIENS P, RAMOS G, à FAUCONNET JL, ROUX Y, AND R à VENTENAT MF, VIALTAIX M, à DESGRANGES R, VERIGOULAY G à PLAS Y.

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Président,

Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20210320-2021-034-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2021
 Date de réception préfecture : 31/03/2021